

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 07-2017

du lundi 20 novembre 2017

Président : Monsieur Francis Richard

Lundi 20 novembre 2017 à 20h00, à Castelmont.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 61

Excusées : 8

Retard : 2

Absents : 3

Démissions :

Future admission :

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbaux des 25 septembre et 2 octobre 2017

3. Correspondance

4. Communications du bureau

5. Communications municipales

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

7. Assermentation(s)

8. Préavis municipal N° 17-2017 concernant le financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 17-2017,
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter l'implantation et l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois pour un montant global de départ de CHF 430'000.-, dont la moitié est prise en charge par le Canton. Le montant des coûts d'installation se montent, pour la Commune, à CHF 5'968.- ;
2. d'autoriser la Municipalité à signer le contrat de subventionnement entre la Fondation Apollo et les Communes du district de l'Ouest lausannois ;
3. d'accepter les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis pour le budget 2018, telles que décrites au chapitre 10 « Incidences financières pour la Commune de Prilly » de CHF 34'997.- ;
4. de prendre acte que seront portées aux budgets 2019 et suivants les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 10 « Incidences financières pour la commune de Prilly » de CHF 34'997.-.

VOTE : C'est à l'unanimité, moins une abstention que les conclusions amendées du préavis sont acceptées.

9. Préavis municipal N° 18-2017 sollicitant un crédit (dont le montant sera communiqué par le biais du préavis lui-même) destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 18-2017,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 310'000.- destiné au renouvellement ciblé et au renforcement des superstructures du réseau routier;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou l'emprunt;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 31'000.- par année par le compte 430.3311 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 430.3905;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en oeuvre.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 6 avis contraires et 10 abstentions que les conclusions du préavis sont acceptées.

- 10. Préavis municipal N°20-2017 sollicitant un crédit de CHF 180'000.- pour la réalisation d'aménagements cyclables dans le cadre des mesures infrastructurelles des Projets d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM), intégrant des infrastructures pour le stationnement des vélos (CHF 175'000.-) et l'installation de stations de gonflage vélos en libre-service (CHF 5'000.-)**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°20-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les aménagements cyclables prévus dans le présent préavis ;
2. de lui octroyer un crédit total de CHF 180'000.- ;
3. de financer ce crédit de la manière suivante :
 - a) participation financière de la Confédération et Canton estimée au total à CHF 86'000.- ;
 - b) de financer ce crédit par la trésorerie courante ou par l'emprunt à court terme pour le montant maximum de CHF 180'000.-, dans l'attente du versement de la participation financière de la Confédération et du Canton ;

4. d'amortir l'investissement net de CHF 94'000.- sur une durée de 5 ans à raison de CHF 18'800.- par année, par le compte 420.3312, dès l'année qui suit la fin des travaux ;
5. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 420.3905 ;
6. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet, objet du présent préavis, en vue de sa mise en oeuvre.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 7 avis contraires et 9 abstentions que les conclusions du préavis sont acceptées.

11. Motions, postulats, interpellations

12. Questions et divers

13. Contre-appel

La séance est levée (heure): 22:48